CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 12 novembre 2018 par le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant la partie VIII du Livre I^er^ du Code de l'environnement et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 septembre 2015 relatif aux dispositions spécifiques applicables au Département de la Nature et des Forêts', a été rayée du rôle le 12 décembre 2018, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-BJLSLBGAB-GEGHFUQ‡